



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 janvier 2020
DOSSIER N° 2020 CP01 B 16 20

Objet : Création du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) de la commune de Sassenage et adoption du programme d'actions

Politique : Agriculture

Programme : Gestion de l'espace
Opération : Stratégie préservation foncier (1/2)

Service instructeur : DAM/AFO

Sans incidence financière

Répartition de subvention

Imputations	65734//738
Montant budgété	25 000 €
Montant déjà réparti	0 €
Montant de la présente répartition	5 000 €
Solde à répartir	20 000 €

Programmation de travaux

Imputations
Montant budgété
Montant déjà réparti
Montant de la présente répartition
Solde à répartir

Conventions, contrats, marchés

Imputations
-------------	-------	-------	-------	-------

Autres (à préciser)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 janvier 2020

DOSSIER N° 2020 CP01 B 16 20

Numéro provisoire : 1094 - Code matière : 9.2

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) :

Délibération de référence pour les délégations : Délibération n° 2015SE1B3204 du 2 avril 2015

Acte réglementaire ou à publier : Oui

Dépôt en Préfecture le : 28-01-2020

Exécutoire le : 28-01-2020

Publication le : 28-01-2020

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil général de l'Isère n° 2012 BP G 12 04 du 15 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Isère n° 2018 DOB B 16 01 du 16 novembre 2018,

Vu la délibération du 16 mai 2019 par laquelle le conseil municipal de Sassenage a exprimé son accord sur le projet de périmètre et de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 24 mai 2019 par laquelle le conseil métropolitain de Grenoble Alpes Métropole a exprimé son accord sur le projet de périmètre et de programme d'actions PAEN concernant la commune de Sassenage,

Vu l'avis réputé favorable de l'Etablissement Public en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble sur le projet de périmètre PAEN de Sassenage,

Vu l'avis favorable de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 17 juin 2019 sur le projet de périmètre et de programme d'actions PAEN de Sassenage,

Vu l'avis favorable du Parc naturel régional du Vercors du 18 juin 2019 sur le projet de programme d'actions PAEN de Sassenage,

Vu l'avis favorable de l'Office National des Forêts du 1er juillet 2019 sur le projet de programme d'actions PAEN de Sassenage,

Vu l'enquête publique s'étant déroulée du 25 septembre 2019 au 25 octobre 2019 inclus (jusqu'à 17h) sur le projet de périmètre PAEN de Sassenage,

Vu le rapport et la conclusion favorable sans réserve rendus le 28 novembre 2019 par Monsieur Daniel Durand, commissaire enquêteur désigné pour cette enquête publique,

Vu le rapport du Président N°2020 CP01 B 16 20,

Vu l'avis de la Commission du développement, du tourisme, de la montagne, de la forêt, de l'agriculture,

DECIDE

- de créer le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) de la commune de Sassenage, portant sur 610 hectares et tel que présenté dans le plan de situation et le plan de délimitation joints en annexes 1A et 1B ;
- d'adopter le programme d'actions PAEN en faveur de l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre, tel que présenté en annexe 2 ;
- de prendre acte que Grenoble Alpes Métropole sera chargée de l'animation de ce programme d'actions, puisqu'elle s'est portée volontaire pour cela ;
- d'accorder une subvention de 5 000 € à Grenoble Alpes Métropole pour le financement de l'animation du programme d'actions pour 2020 et d'autoriser le Président à signer tout document afférent à la gestion administrative et financière de ce projet.

Pour extrait conforme,

Le Président,

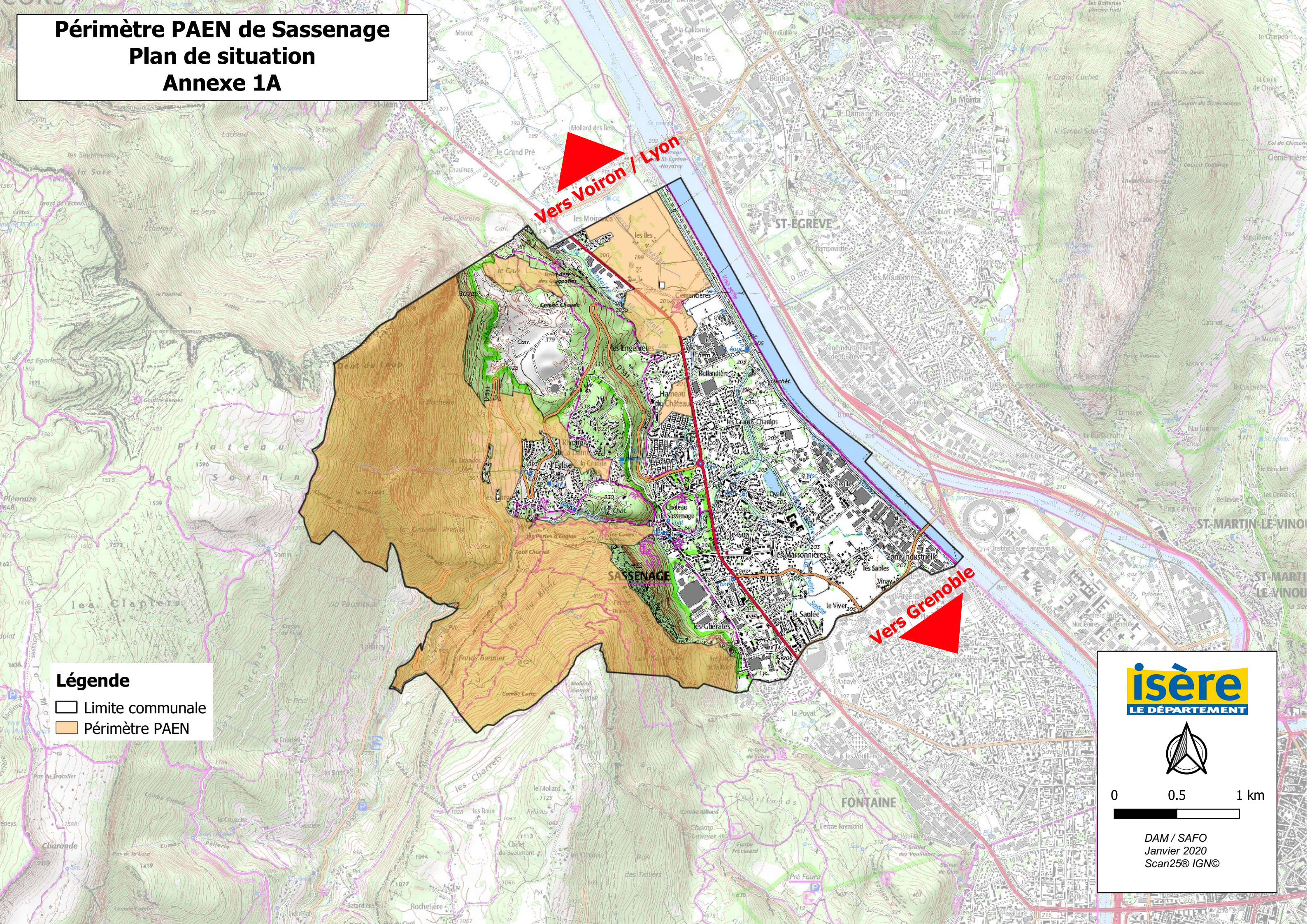
A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier



Périmètre PAEN de Sassenage

Plan de situation

Annexe 1A




Légende

-  Limite communale
-  Périmètre PAEN




0 0.5 1 km



DAM / SAFO
Janvier 2020
Scan25® IGN©

Périmètre PAEN de Sassenage
Plan de délimitation
Annexe 1B



- Légende**
- Sections parcelaires
 - Parcelles
 - Bâti
 - Périmètre PAEN

Projet de programme d'actions PAEN Sassenage

Enjeu / Problématique	Actions / Aides possible	N° Action
1 - FONCIER		
<i>Protéger les espaces agricoles et naturels de la pression foncière</i>	Déploiement de l'outil PAEN sur les zones à enjeu du territoire	F1
<i>Identifier et mobiliser les parcelles non utilisées pouvant être exploitées ou gérées et lutter contre la précarité des liens contractuels entre propriétaires et exploitants</i>	Mise en oeuvre d'une stratégie foncière par étapes : 1. Etat des lieux parcellaires (reprise de l'étude foncière de 2013) au sein du périmètre PAEN pour savoir où et comment agir : - Recensement des comptes de propriété - Repérage des parcelles qui ne font pas l'objet d'un usage identifiable et des enjeux qu'elles présentent (agricole, forêt, qualité de l'eau, biodiversité...) - Identification des parcelles agricoles louées de manière précaire (pas de bail par ex) 2. Animation foncière / communication auprès des propriétaires des parcelles non utilisées en vue d'une exploitation / acquisition par des agriculteurs ou une gestion autre, intégration éventuelle dans une association foncière ou incitation des propriétaires à établir un bail pour ceux qui louent de manière précaire. 3. Création d'association foncière (si opportun, en fonction des résultats de l'animation foncière)	F2
	4. Si pas de preneur autre identifié, acquisitions éventuelles par collectivité en vue d'une mise à disposition (bail, convention,...)	F3
	5. Aide à la remise en état des parcelles avant exploitation (secteurs des Grandes Côtes et de Ferme Durand notamment), en mobilisant en priorité les aides existantes (Métro, Département sur les travaux d'amélioration pastorale (défrichage, aménagement de points d'eau et mise en place de clôtures)	F4
	6. Sur la base du volontariat et/ou lors de cessations d'activité, échanges de parcelles ou organisation d'achats / reventes (bourse foncière)	F5
<i>Organiser le parcellaire (notamment agricole sur la plaine)</i>		
2 - AGRICULTURE		
<i>Aider à la transmission des exploitations et à l'installation de nouveaux sièges d'exploitation</i>	Accompagner les projets de transmission, avec notamment la réalisation de diagnostics d'exploitation et foncier pour les futurs cédants (déjà identifiés) Accompagner l'installation de nouveaux porteurs de projets et l'aménagement de nouveaux sièges d'exploitation et de bâtiments, dans la plaine notamment où des porteurs de projet sont déjà identifiés Anticiper les besoins de travaux et d'aménagements pour mobiliser des aides	A1
<i>Création d'une commission agricole locale</i>	Organiser 1 à 2 réunions par an avec l'ensemble des agriculteurs concernés, afin de : ▫ Effectuer un recensement régulier des projets d'investissement et informer sur les aides existantes : sièges d'exploitations nouveau, atelier de transformation, projet de diversification d'élevage (miel, parcours cochons et moutons dans les coteaux en forêt, etc.), aire de lavage, broyeur, tracteur... ▫ Etudier le potentiel d'implantation d'un point de vente étant donné la diversité des productions locales et la proximité des exploitants du plateau du Vercors ▫ Evaluer l'opportunité d'organiser une foire annuelle ou marché de Noël pour les producteurs et artisans locaux ▫ Travailler à la valorisation de l'agriculture locale auprès des habitations (pour mise en oeuvre actions S1)	A2
<i>Améliorer la circulation des engins agricoles et des troupeaux (problème de circulation automobile dans la Plaine aux horaires de pointe dans la zone agricole. Dégradation constatée des chemins)</i>	Organisation des circulations motorisées et des animaux par la réalisation avec les agriculteurs d'un schéma de circulation : ▫ état des lieux des usages des chemins et des situations foncières puis mise en oeuvre des actions nécessaire, <u>par exemple</u> : ▫ Interdire l'accès aux véhicules légers non riverains (barrières ? -> peut permettre de lutter contre le vol également) ▫ Remettre en état les chemins ruraux et communaux : chemin de Charvet jusqu'à ferme Durant ▫ Aménagements pour le passage d'animaux (traversée de ruisseau par exemple) ▫ Etc.	A3
<i>Lutter contre les ravageurs hors gibier (corvidés) (Nombreux essais de lutte : pièges, piègeurs, leurres...)</i>	▫ Informer sur la réglementation et ce que l'on peut faire (en appui avec service de l'Etat, association spécialisée...) ▫ Expérimentation ou retour d'expériences par exemple sur l'utilisation de pistolets effaroucheurs	A4
3 - LIEN SOCIAL / SOCIÉTAL		
<i>Valoriser l'agriculture locale auprès des habitants (Qui sont les agriculteurs de la commune, que produisent-ils,...)</i>	Communiquer : journal municipal, événements locaux... Informations sur l'agriculture du territoire dans les écoles et organisation de visites pédagogiques d'exploitations Journée "portes-ouvertes" des exploitations pour les faire connaître Faisabilité d'un projet de mise en valeur agritouristique d'un bâtiment sur le secteur de la Ferme Durant : accueil du public, vente de produits locaux, etc.	S1
<i>Gérer la fréquentation et concilier les usages</i>	Réalisation d'un état des lieux des points de conflits pour définir un plan d'action. <u>Exemples</u> d'actions pouvant être mises en place : ▫ Action de médiation ou instance de dialogue entre agriculteurs et citoyens pour régler ou prévenir les problèmes et créer plus de lien entre les acteurs ▫ Répondre aux problèmes liés à la pénétration des promeneurs dans les parcelles : • identifier les secteurs à problème • mise en place de panneaux d'information ou publications d'articles dans le bulletin municipal sur le respect des parcelles agricoles • si nécessaire, aménagements abords de parcelles : fossés, haies défensives... • prévention / répression ? (pièges photos, garde privée, surveillance...) ▫ Organiser une instance de dialogue avec les chasseurs pour évoquer les problèmes de réserve de faune sauvage sur les coteaux et les dégâts récurrents en plaine ▫ Améliorer la gestion de la pratique des sports de nature, notamment sites escalade et canyoning sur le Furon : aménager les parkings, lutter contre les déchets, mise en place de toilettes, éviter les passages en propriété privée lors de l'accès au canyon (voir étude CD38/PNRV sur projet d'aménagement d'un parking)	S2

4 - FORET		
<i>Organiser le parcellaire forestier très morcelé</i>	Dans le cadre de la stratégie forestière interterritoriale, étendre le projet du CRPF actuellement mené en Chartreuse sur Sassenage à titre expérimental (projet de bourse foncière forestière pour regrouper le parcellaire)	F1
<i>Améliorer la gestion de l'espace forestier pour :</i> ▀ <i>Préserver le rôle de protection (qualité eau, chute de bloc)</i> ▀ <i>Concilier les usages (fréquentation péri-urbaine, risque incendie)</i> ▀ <i>Développer une filière bois de chauffage</i> ▀ <i>Préserver les habitats forestiers remarquables</i>	Réalisation d'un diagnostic foncier forestier (possibilité d'intégrer cette action dans le cadre de la convention Métro / CRPF) Mise en place d'un plan de gestion forestier Travailler sur la desserte Entretien des chemins et les accès	F2
5 - RESSOURCE EAU		
<i>Conforter l'irrigation et sa gestion dans la plaine</i>	Organiser une rencontre avec le gestionnaire Diagnostic de l'état physique et de la situation économique de l'ASA de Noyarey / Sassenage Faire évoluer la communication et les relations avec les usagers du réseau Opportunité et faisabilité d'amélioration du réseau au sein du périmètre PAEN	O1
<i>Conserver les zones humides et la qualité de l'eau des captages (périmètre de protection sous couvert forestier)</i>	Actions cours d'eau de plaine : plantation de ripisylve, gestion des berges des cours d'eau à enjeu d'agron de mercure. Etat des lieux des captages situés sur Sassenage et des DUP pour actualisation Si nécessaire, échanges avec les forestiers pour informer et mieux prendre en compte la question des captages dans les pratiques forestières	O2
6 - PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL		
<i>Initier ou poursuivre la gestion des espaces naturels remarquables, en lien avec l'agriculture du territoire (ENS Marais des Engenières, ENS du Sornin etc.)</i>	Maintenir une activité agricole sur les sites ENS du territoire (y compris la potentielle zone d'extension de l'ENS du plateau de la Molière et du Sornin) Gérer les espèces exotiques envahissantes Améliorer la gestion des fossés en faveur de la biodiversité Animation d'un groupe d'éleveurs sur les pratiques pastorales en milieux remarquables et/ou difficiles (milieux humides ou coteaux secs)	PN1
<i>Œuvrer au maintien d'un cadre de vie de qualité et préserver la biodiversité</i>	Réalisation d'un atlas de la biodiversité communale en lien avec l'observatoire de la métro ? ou Développement de la connaissance du patrimoine naturel sur le territoire communal : ▀ diagnostic des connaissances disponibles ▀ évaluation de la fonctionnalité du corridor entre le Vercors et l'Isère (zone de conflits ?, plantes invasives...) ▀ valorisation du patrimoine naturel : cartographie pédagogique des écosystèmes naturels (pelouses sèches, boisement alluviaux, espèces remarquables telles que Genévrier turifère...) et usages par les différentes espèces (chauve-souris, papillons : zone d'alimentation, de nidification, de repos...)	PN2
	Lancement d'un appel à projet à destination des agriculteurs avec une dotation permettant l'achat : - de nichoirs - de haies pour réimplantation - d'abreuvoirs aménagés pour limiter la pollution des cours d'eau - de semences pour l'implantation de jachères mellifères... - de matériel pour l'utilisation de bâtiments agricoles en ruines en gîte pour la faune - de matériel d'amélioration des clôtures agricoles en faveur du fonctionnement des corridors (transparence des clôtures) - de matériel favorisant la présence d'espèces auxiliaires à articuler avec le PAEC du Vercors et le CVB de la Métro (un appel à projet similaire mais ne pouvant s'appliquer sur les parcelles communales)	PN3